

**2 place de la mairie
71960 VERGISSON**

téléphone 03 85 35 83 96
mairie-vergisson@wanadoo.fr
web : vergisson.com

**COMPTE RENDU DE SEANCE ORDINAIRE
DU 19/12/2017**

Suivant l'article L 2121-25 du CGCT
Suivant l'article L 2121-26 le procès-verbal du secrétaire de séance peut être communiqué sur demande

Le à 19 h 30, en mairie de Vergisson, s'est réunis sous la présidence de Mr Roger LASSARAT :

- Mmes et Mrs Roger LASSARAT, Anne BROCHETTE, Didier VEILLITH, Gisèle MEUNIER, Eve REY, Lionel LAUER, Eric FOREST, Laurent COLPART

Pouvoirs :

N° 2017 - 165 ► Comptabilité : autorisation engagement 25% des dépenses d'investissement

Vu l'article 15 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation qui permet aux communes, sur autorisation du conseil municipal d'engager de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non comprises les dépenses afférentes au remboursement de la dette, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires 2017. Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption :

LIBELLE	CHAPITRE	PREVU (2017)	25%
Immobilisations corporelles : équipement, matériel	21	1 200.00	300.00
Immobilisations en cours	23	116 712.00	29 178.00
	TOTAL	117 912.00	29 478.00

N°2017 - 166 ► Comptabilité : DM 4

Afin de comptabiliser les écritures de régularisation des prélèvements effectués sur les versements mensuels de fiscalité, le conseil municipal approuve la modification de crédits du budget communal 2017 à savoir :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615231 : entretien voirie	5 027.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	5 027.00 €	
D 73916 : contrib redressement finances publiques		3 674.00 €

D 739223 : FPIC Fonds national de péréquat°	493.00 €
D 7419 : Reversement sur DGF	860.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	5 027.00 €

N°2017 - 167 ► Personnel communal : ouverture de postes

Monsieur le Maire présente les possibilités d'évolution de carrière que peut prétendre les agents du service technique et du service administratif actuellement en poste et précise que ces nominations sont conditionnées :

- par l'ouverture du poste par le conseil municipal et
- par la décision de la CAP du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône et Loire,

Sous réserve de l'avis du CDG 71, Le conseil municipal émet les avis suivants aux ouvertures de poste :

Grade actuel	promotion interne / avancement au grade de	ouverture du poste
Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe (cat C)	oui
Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl	Agent de maîtrise (cat C)	non
Agent de maîtrise	Technicien (cat B)	non
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Attaché (cat A)	oui

N° 2017 - 168 ► Route des Bruyères

Concernant la route des Bruyères située sur la commune de Vergisson est une route très fréquentée par les poids lourds et cars de tourisme entre autre. Cette fréquentation a entraîné une dégradation importante de la voie au lieudit de Courzie.

La commune de Vergisson souhaite étudier l'aménagement de ce tronçon de la route des Bruyères pour consolider la voie afin de supprimer les affaissements.

Les travaux ainsi projetés sont estimés à 90 000 euros HT.

Après présentation de 2 propositions d'honoraires de SARL AAMARIGE, géomètre expert, le conseil municipal émet un avis favorable au lancement des travaux de voirie sur la route des Bruyères ainsi que les missions suivantes :

- Mission foncière (division des parcelles bordant la route des Bruyères) : 1360 euros HT
- Mission maîtrise d'œuvre (AVP PRO, ACT, VISA, DET, AOR) : 6300 euros HT

Monsieur le Maire informe également du planning prévisionnel proposé : pour une date de réception le 02/07/2018 (avant la période estivale), les travaux devront démarrer le 14/05/2018 au plus tard prévoyant une consultation avant le 12/03/2018.

N° 2017 - 169 ► convention de participation « prévoyance »

Vu la délibération n°2017-117 du Conseil Municipal du 07/02/2017 décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de Saône-et-Loire,

Vu la délibération du Conseil d'administration du CDG en date du 07 juillet 2017 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,

Vu la convention de participation prévoyance signée entre le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Saône-et-Loire et Intériale / Gras Savoye signée pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

Vu l'avis du Comité technique en date du 09/11/2017, le conseil municipal renouvelle et confirme sa participation financière pour le risque prévoyance et en adhérant exclusivement au contrat Gras Savoye / Intériale à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Maire, Roger LASSARAT